

CLIMATE INVESTMENT FUNDS

7 avril 2010

Compte rendu des coprésidents
Réunion conjointe des Comités des fonds fiduciaires du FTP et du SCF

16 mars 2010

Coprésidents
Singgih Riphath, Indonésie
William Pizer, États-Unis d'Amérique

OUVERTURE DE LA REUNION

1. La réunion est ouverte par Singgih Riphath, membre du Comité du SCF représentant l'Indonésie et coprésident élu du Comité du fonds fiduciaire du SCF, et par William Pizer, membre du Comité du FTP représentant les États-Unis d'Amérique et l'un des coprésidents élus du Comité du fonds fiduciaire du FTP.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les participants adoptent l'ordre du jour provisoire tel que présenté dans le document CTF-SCF/TFC.4/1.

PROPOSITION D'HARMONISATION DES CADRES DE RESULTAT DES FIC

3. Les participants étudient le document CTF-SCF/TFC.4/3, *Harmonisation des cadres de résultat des FIC*, et approuvent les cadres proposés, sous réserve des observations formulées durant la réunion. Ils invitent l'Unité administrative des FIC et le Comité des banques multilatérales de développement à retravailler les indicateurs pour simplifier la mesure des résultats et l'incorporer aux programmes et projets menés à l'échelon national, en mettant spécifiquement l'accent sur la disponibilité et la qualité des données. Les Comités soulignent que les cadres de résultat ont pour objectif premier de fournir un outil de gestion aux pays bénéficiant des aides financières des FIC. Ils recommandent notamment de limiter le nombre d'indicateurs à ceux qui permettront aux pays et aux Comités des fonds fiduciaires de s'attacher aux éléments les plus pertinents des FIC.

4. Les participants invitent l'Unité administrative des FIC à préparer dans les meilleurs délais un plan de travail et un calendrier pour l'achèvement des cadres de résultat et à les transmettre pour information aux Comités des fonds fiduciaires. Les Comités demandent à ce que les stratégies, indicateurs et cadres de résultat pour la gestion de la performance du Programme d'investissement forestier soient préparés dans les meilleurs délais et diffusés aux Comités dès leur achèvement.

GESTION DES CONNAISSANCES DANS LE CADRE DES FIC : CREATION DE CAPACITES D'INTERVENTION

5. Après avoir pris connaissance du document CTF-SCF/TFC.4/4, *Gestion des connaissances dans le cadre des FIC : Création de capacités d'intervention*, les membres des Comités des fonds fiduciaires se déclarent satisfaits de la proposition relative au programme de gestion des connaissances. Ils notent que ce programme couvre le recueil et la mise en commun des acquis des projets, des programmes nationaux et des programmes des FIC, et qu'il est intégré à la gestion des résultats des FIC, à l'action de promotion auprès des parties prenantes et aux activités visant à rallier les concours privés. Les Comités approuvent l'accent qui y est mis sur la demande et l'initiative des intervenants concernés. Ils escomptent une mise en œuvre rapide du programme et demandent qu'une attention particulière soit portée aux activités menées au niveau des

pays, celles-ci devant être appuyées par des aides financières qu'il conviendra de prévoir dans chaque proposition de projets relevant des FIC. Ils notent également que le budget prévisionnel des services administratifs des FIC pour l'exercice 2011 couvre les activités de l'Unité administrative des FIC au titre de la gestion des connaissances ainsi que les coûts administratifs connexes encourus par les banques multilatérales de développement au titre du programme.

6. Les Comités demandent à l'Unité administrative des FIC et aux banques multilatérales de développement d'appliquer le programme en s'appuyant sur le réseau actuel de gestion des connaissances, d'adopter une approche globale de la gestion des connaissances en obéissant à la demande, notamment au niveau national, et de rattacher fermement le programme de gestion des connaissances aux activités de communication et de promotion des FIC. Ils leur demandent également de placer rapidement et systématiquement sur le site web des FIC les rapports de missions conjointes effectuées dans les pays au titre de ces programmes.

BUDGET ADMINISTRATIF DES FIC POUR L'EXERCICE 2011 (SEANCE A HUIS CLOS)

7. Les Comités des fonds fiduciaires examinent et approuvent la proposition relative au budget administratif des FIC pour l'exercice 2011 (document CTF-SCF/TFC.4/5). Ils font bon accueil au plan d'activité et notent que le budget proposé fournit les ressources administratives nécessaires au programme de travail prévu pour l'ensemble de la structure de gestion des FIC, à savoir l'Administrateur qui a qualité de gestionnaire des avoirs financiers des FIC, l'Unité administrative en tant que coordonnateur de l'action des FIC, organisateur du Forum de partenariat et prestataire de soutien aux Comités des fonds fiduciaires et aux autres comités des FIC, ainsi que les six banques multilatérales de développement en tant que « partenaires dans la mise en œuvre des FIC ». Le budget couvre aussi les dépenses encourues par ces six banques pour aider les pays bénéficiaires à préparer les plans et stratégies d'investissement au titre du FTP et des trois programmes ciblés du SCF pour l'exercice 2011.

8. Les participants prennent note de la proposition visant à organiser un vaste processus de consultation pour la préparation d'une proposition d'initiative spéciale axée sur les peuples autochtones et les communautés locales et financée dans le cadre des FIC, et décident que la proposition définitive approuvée par le Sous-comité du FIP, ainsi que le budget connexe, sera soumise aux membres des Comités des fonds fiduciaires qui approuveront par courrier le budget de l'Unité administrative pour les exercices 2010 et 2011 et, le cas échéant, des dotations supplémentaires.

SUIVI DES CONTRIBUTIONS DES FIC ET DISTINCTION DES RESSOURCES NOUVELLES ET SUPPLEMENTAIRES ALLOUEES AU TITRE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD)

9. Les participants examinent le document CTF-SCF/TFC.4/6, *Suivi des contributions des FIC et distinction des ressources nouvelles et supplémentaires allouées*

au titre de l'APD, et demandent à l'Unité administrative de leur présenter un rapport sur les questions suivantes à la prochaine réunion conjointe :

- (a) informations fournies par chaque pays concernant le montant de sa contribution aux FIC, et comment il a été déterminé que cette contribution représente un complément de ressources au titre de l'APD ;
- (b) informations sur les tendances du volume de ressources allouées au développement par les banques multilatérales de développement au cours des dernières années ; et,
- (c) une étude de cas portant sur un pays ayant un plan d'investissement approuvé au titre du FTP, illustrant comment faire la distinction entre les ressources FIC et hors FIC, et s'il est envisageable de distinguer ou de « dissocier » l'aide financière liée au changement climatique du financement du développement.

10. Les Comités reconnaissent que le rapport sur les FIC ne fait aucunement obstacle à la poursuite de la réflexion au sein de la CCNUCC et du CAD/OCDE sur ce que l'on entend par « ressources nouvelles et supplémentaires liées au changement climatique ».

QUESTIONS DIVERSES

11. Un membre évoque l'évolution du rôle de la réunion conjointe des Comités des fonds fiduciaires du FTP et du SCF dans la structure d'ensemble et le processus de décision des FIC. Les Comités souhaiteront peut-être à l'avenir définir le rôle stratégique de leurs réunions conjointes, ce qui favoriserait l'établissement d'une structure de décision plus rationnelle.

CLOTURE

12. La réunion est déclarée close le mardi 16 mars 2010.